CNRS – Université Bordeaux Montaigne
Volet spécifique
Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2026–2030

Le présent volet spécifique a vocation à traduire, dans le cadre du COMP, les convergences stratégiques identifiées conjointement par les partenaires, dans le respect des compétences, de la personnalité morale et des orientations scientifiques propres à chaque établissement.

1. Cadre général du partenariat

Le partenariat entre le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne constitue un élément structurant de la stratégie scientifique de l'établissement et un levier majeur de son positionnement dans le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne comptent 6 unités mixtes de recherche (ARCHEOSCIENCES, AUSONIUS, CLLE, IKER, LAM, PASSAGES), 1 unités d'appui à la recherche (MSH BX), et 1 fédération de recherche (FSAB) représentant près de 200 personnels : près de 140 chercheurs-chercheuses et enseignantes-chercheuses-enseignants-chercheurs et de 60 personnels techniciens, ingénieurs et administratifs. Ils contribuent financièrement au fonctionnement des laboratoires à hauteur de plus de 900 K€.
En juillet 2023, le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne ont signé une convention courant jusqu'en 2028 précisant la politique scientifique partagée entre les deux établissements, impliquant notamment le co-pilotage des UMR et UAR. Cette convention marque la volonté des deux établissements de soutenir la dynamique des recherches menées sur le site bordelais.
Dans le cadre du COMP 2026–2030, l'Université Bordeaux Montaigne entend consolider une stratégie scientifique partagée avec le CNRS, reposant sur :

- la consolidation des unités de recherche communes contribuant aux thématiques scientifiques différenciantes de l'établissement ;
- la coordination des politiques de recrutement scientifique afin d'anticiper les départs à la retraite et de sécuriser le potentiel scientifique des unités de recherche en cotutelle ;
- le développement de projets scientifiques structurants à l'échelle nationale et européenne ;
- l'amélioration des conditions d'exercice de la recherche et le maintien des fonctions d'appui.

2. Positionnement scientifique commun

Le partenariat scientifique entre le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne couvre un large spectre de recherches dans le domaine des humanités, du patrimoine et des sciences sociales.

Le champ de l'archéologie et de l'étude des mondes anciens constitue un élément important de ce partenariat, comprenant l'étude des textes, l'analyse de matériaux archéologiques dans une approche interdisciplinaire ou encore la numérisation et la visualisation des objets archéologiques. Au regard de la richesse de ces

objets, le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne s'attachent à développer une démarche active de valorisation du patrimoine et de médiation scientifique.

Concernant les langues, un pôle d'expertise unique à l'échelle nationale s'est structuré autour des études de la langue basque, aussi bien dans ses aspects linguistiques que littéraires, sur le site de Bayonne et en collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Les activités de recherche dans le champ des études aréales que partagent l'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS se déploient également et tout particulièrement sur les mondes africains qui constituent pour les deux établissements un champ de connaissance prioritaire. L'approche est pluridisciplinaire, impliquant aussi bien l'histoire, l'archéologie, la géographie que la sociologie, l'anthropologie ou la science politique.

L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS développent par ailleurs des recherches dans le champ des études des territoires et des reconfigurations spatiales au niveau local et global. Ces recherches sont attentives aux relations et aux coopérations potentielles avec les acteurs non académiques, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou issus de la société civile.

L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS souhaitent également, en prenant appui sur la MSH de Bordeaux, favoriser le développement des démarches interdisciplinaires et inciter le déploiement des initiatives et des coopérations scientifiques SHS à l'interface des autres sciences.

Enfin, en dehors du champ de la convention qui les lient, le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne travaillent de concert au sein de deux consortia nationaux issus de l'AMI SHS (Hermes et Décript).

3. Axes scientifiques stratégiques du partenariat

AXE 1– ARCHEOLOGIE ET ETUDES DES MONDES ANCIENS

AXE 2 - ETUDES DES TERRITOIRES ET DES RECONFIGURATIONS SPATIALES

AXE 3 – RECHERCHE SUR LES LANGUE

AXE 4 – RECHERCHE SUR LES ETUDES ARÉALES

4. Innovation, transfert et valorisation

Deux grands objectifs communs aux deux partenaires sont (i) de promouvoir les liens entre la recherche académique et le monde socio-économique en développant les partenariats industriels et (ii) de construire une offre de soutien au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche vers la société et les acteurs non académiques. Ceci se traduira par :

- un accompagnement renforcé des communautés pour permettre la mise en place de laboratoires communs avec des acteurs socio-économiques, associations, collectivités et d'augmenter le nombre de partenariats ;
- le développement et l'évolution d'un cadre théorique commun pour l'innovation et la valorisation en SHS, mettant notamment l'accent sur la pluralité des valeurs générées, sur l'importance de la trajectoire et de l'anticipation, puis sa mobilisation notamment *via* la SATT AST et CNRS Innovation.

5. Structuration de la recherche et ressources humaines

Sur le **plan opérationnel**, les deux établissements attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement les unités partagées. La convention de partenariat apporte un cadrage au fonctionnement des laboratoires de recherche, et sa mise en œuvre marque le déploiement ou le renforcement des politiques suivantes :

- le soutien à l'activité de recherche et à la mobilité ;
- l'accompagnement des doctorantes et doctorants ;
- les dispositions relatives aux publications et à leur signature ;
- le développement accéléré de la Science Ouverte ;
- la politique en faveur de la parité et de l'égalité ;
- la politique en faveur du développement durable ;
- la diffusion des savoirs auprès des citoyens en poursuivant la dynamique amorcée par la labellisation "Science avec et pour la société" obtenue par l'UBM et les collaborations avérées autour de la plateforme Géodock ;
- la politique de déontologie et d'intégrité scientifique.

6. Objectifs stratégiques 2026–2030

1. **Assurer la pérennité des initiatives et des dispositifs existant liant l'Université Bordeaux Montaigne au CNRS.**
    - Le premier objectif de cette convention est de réaffirmer l'importance de ce partenariat et de négocier de concert une nouvelle convention, à l'expiration de celle qui lie les deux structures.
    - La période 2026-2030 devra également amplifier la mission interdisciplinaire de la MSHbx, après une phase de construction désormais achevée.

2. **Piloter de concert la gestion des emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs dans un contexte de changement démographique.**
    - Le changement démographique majeur au sein des universités et des ONR impose une stratégie concertée de remplacement des départs à la retraite et d'analyse de l'évolution des métiers et des profils recrutés, notamment en cas de divergence des besoins liés à l'enseignement et à la recherche. Le dialogue de gestion des UMRs pour la période du COMP, et au-delà, doit permettre de faire exprimer l'ensemble de ces besoins afin de les identifier dans une perspective pluriannuelle et multi-tutelle. Le COS (cf. infra) sera le lieu de cette concertation.

3. **Consolider le positionnement de l'Université Bordeaux Montaigne comme université de référence sur les enjeux autour de l'archéologie**
    - Les deux UMRs appartenant au champ de l'archéologie et des mondes anciens emménageront dans un bâtiment rénové en 2030, lieu et support d'un projet scientifique renouvelé. L'UMR Archéosciences ambitionne d'y devenir le leader européen de la datation, grâce notamment à d'importantes acquisition d'équipements dédiés.
    - L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS travailleront pour favoriser un rapprochement des deux équipes dans la durée du COMP, en utilisant notamment la FSAB comme outil pour orchestrer ces rapprochements. A terme, ce rapprochement doit permettre de consolider le pôle archéologique de Bordeaux Montaigne.

4. **Formaliser et développer l'innovation et le transfert en SHS**
    - L'intégration complète des SHS dans les démarches d' « innovation » constitue un enjeu majeur pour les deux structures, ayant d'ores et déjà donné lieu à des travaux importants. Lors de ce COMP, les deux structures travailleront à produire et diffuser une conception commune, en interne comme en externe, avec pour ambition de contribuer à un cadre national.
    - Ce travail de définition visera à développer un ensemble d'actions d'innovation, de transfert prenant notamment la forme de recherche partenariale et de laboratoires communs.

7. Gouvernance du partenariat

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, Le CNRS et l'UBM ont convenu de confier à un comité d'orientation et de suivi (COS) la bonne exécution de la convention de partenariat. Le COS examine l'évolution des ressources au moins une fois au cours de la durée de la convention. Pour ce qui est de l'activité contractuelle, il s'appuie sur les bilans annuels établis par les Parties, le cas échéant, au sein du comité des contrats composé de représentants des Parties. Le COS est composé de :

- Pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), du Directeur de la Direction d'Appui aux Partenariats Publics (DAPP) et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- Pour l'UBM, du ou de la vice-présidence recherche, de la direction générale des services ou leurs représentants.

8. Position stratégique du volet dans le comp

Ce volet spécifique s'interface de multiples manières avec les priorités définies dans le COMP. Il est d'abord un des leviers pour construire et affirmer l'identité scientifique de l'Université Bordeaux Montaigne, par la volonté commune de renforcer le pôle de recherche sur l'archéologie, mais aussi dans des actions comme l'engagement en faveur des sciences ouvertes ou le renforcement de la démarche projet. Il est également un prérequis pour mettre en œuvre certaines des transformations décrites dans ce contrat, notamment en matière d'innovation. Enfin, le dialogue sur une gestion pluriannuelle des emplois apparaît comme un élément indispensable pour un pilotage rigoureux de l'université et de ses ressources.

9. Signatures

Fait à Bordeaux, le 7 juillet 2026

Pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Le Président-directeur général

Thierry DAUXOIS

Pour L'Université Bordeaux Montaigne (UBM)
Le Président

Alexandre PÉRAUD